



L'ÉTAT N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI RICHE



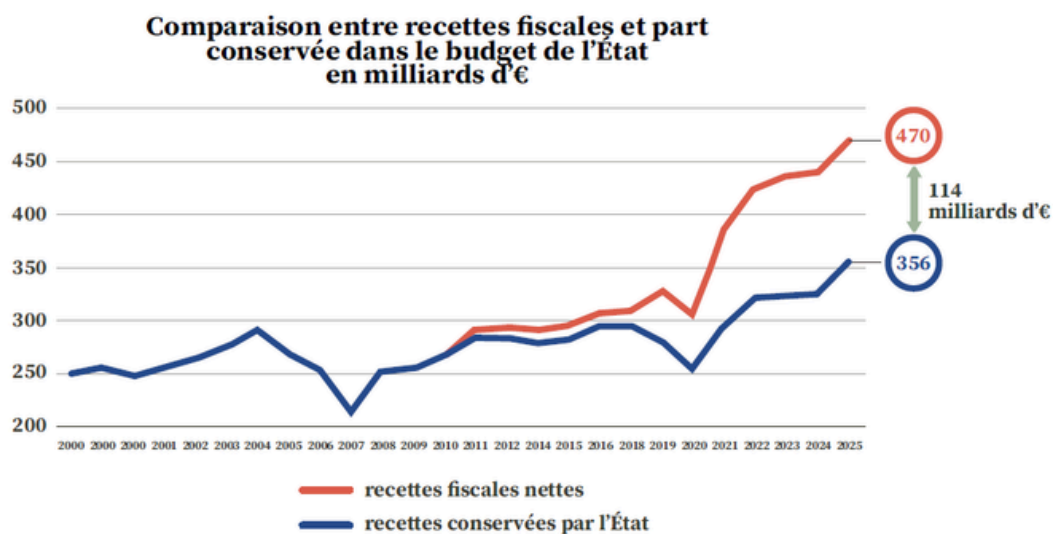
Tribune par Marc Péré,

Maire de L'Union, Conseiller départemental du canton Toulouse 9.

Chaque jour, le même discours nous est servi. Les caisses sont vides. Il n'y aurait plus d'argent pour les écoles, les hôpitaux, la justice, la sécurité ou les collectivités locales. Il faut donc réduire les dépenses publiques, demander toujours plus d'efforts aux citoyens et accepter le recul progressif de nos services publics.

Pourtant, les chiffres racontent une autre histoire. Il suffit de regarder ce que l'État fait aujourd'hui de ses propres recettes.

Alors que ses rentrées fiscales sont en forte croissance (courbe rouge) il a, par ses propres décisions, décidé de s'amputer d'un quart de ses revenus. En bleu, c'est la part que l'État conserve effectivement. En 2025, alors qu'il a perçu 470 milliards d'€ de recettes fiscales⁽¹⁾, il n'en a conservé pour ses propres missions que 356. La différence, prélevée spécifiquement sur les recettes de TVA, quitte le budget de l'État et sert à compenser les cadeaux fiscaux qui ont explosé depuis 2018.



Un quart de ses recettes fiscales. Plus de 110 milliards pour la seule année 2025. L'équivalent des budgets cumulés des ministères de l'Éducation nationale et de la Défense.

⁽¹⁾ TVA : 212 Md€, Impôt sur le revenu : 95 Md€, Impôt sur les sociétés : 60 Md€, TICPE : 16 Md€, Autres recettes scales : 87 Md€

Au nom du « ruissellement », les gouvernements Philippe et Le Maire ont supprimé ou baissé depuis 2018 des impôts, taxes et cotisations, que payaient auparavant les entreprises et les foyers, notamment les plus aisés.

Ces impôts, taxes et cotisations finançaient, non pas l'État, mais des institutions et organismes distincts de l'État. Alors l'État a dû compenser ce que ces organismes n'encaissaient plus.

Comment ? En puisant chaque année des dizaines de milliards d'€ dans ses propres ressources. C'est cela qui explique l'écart entre les deux courbes. Ces cadeaux fiscaux sont connus, quantifiés, détaillés, datés par la Cour des comptes.

Il s'agit :

- De la baisse massive des cotisations patronales que l'État doit donc compenser auprès de la Sécurité sociale, avec ses propres recettes ;
- De la quasi disparition de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de la division par deux des bases locatives des locaux industriels qui servaient au calcul des impôts locaux payés par les entreprises et qui étaient versés aux collectivités locales. L'État doit donc compenser ces collectivités locales avec ses propres recettes ;
- De la suppression de la taxe d'habitation, dont les ménages français les moins fortunés étaient exonérés, et qui était une recette pour les départements et les communes, et que l'État compense désormais auprès de ces collectivités locales.

Voilà pourquoi les deux courbes divergent. Parce qu'il faut compenser, à coups de dizaines de milliards. Pour compenser les pertes de recettes de la Sécurité sociale et des collectivités locales, l'État prélève une part de la TVA qu'il encaisse chaque année. En 2025, il a utilisé, pour ces compensations, 54% de ses recettes de TVA.

Avant 2013, 100% des recettes de TVA restaient dans les caisses de l'État pour financer ses propres missions. Aujourd'hui, il en conserve moins de la moitié.

La TVA, l'impôt le plus injuste qui soit, payé par tous avec le caddy du samedi. Pour remplacer les cadeaux faits majoritairement aux entreprises et aux foyers les plus aisés⁽²⁾.

Ce n'est pas une fatalité, c'est un choix politique.

Un choix fait au nom de la compétitivité, pour un résultat inverse : le déclin économique et social de la France s'est approfondi à mesure que l'écart entre les deux courbes se creusait. Cet affaïssement de notre modèle social se manifeste par des professeurs non remplacés, un système judiciaire et une police débordés, des retards criminels dans la bifurcation écologique et tant d'autres reculs de notre pays.

Parce qu'un État qui se prive d'un quart de ses recettes ne peut pas fonctionner, l'enjeu central c'est d'inverser la tendance, choisir l'intérêt général plutôt que les intérêts du capital.

⁽²⁾ Avant sa suppression, les 20 % des foyers les plus aisés représentaient 50 % des recettes nationales de taxe d'habitation. Les foyers les moins aisés étaient souvent exonérés ou bénéficiaient d'importants allègements de taxe d'habitation.